

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM - SEANCE DU 30 Janvier 2014

A 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Maire

Etaient présents :

*BERINGER Ludovic, BRUN Bernard, BRUN Claude, DANNER Christophe, FOHRER Simone, GOETZ Marc, HOMBERT Liliane, INVERNIZZI Corinne, LANG Annette, MULLER Monique, SARTORIO Etienne, WALTISPERGER Patrice*

Secrétaire de séance : MAURER Daniel

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13.12.2014
  2. Service eau et assainissement : compte administratif 2013 et budget 2014
  3. Réfection de la cour et des toilettes de l'école « Les Tilleuls »
  4. Travaux d'entretien de voirie
  5. Personnel communal
  6. Aménagement de l'atelier communal
  7. Etablissement classé – Société NARTH
  8. Recalage du périmètre du site Natura 2000
  9. Communauté de communes « Essor du Rhin » Hôtel d'entreprise
  10. Divers et communiqués
    - a) Urbanisme
    - b) Remerciements
    - c) Location de terrain
    - d) Manifestations- vins d'honneur
    - e) 100<sup>e</sup> anniversaire du début de la guerre de 1914/1918
    - f) Etablissement recevant du public
    - g) Effraction d'une propriété communale
    - h) Centrale nucléaire de Fessenheim
    - i) Association des Maires du Haut Rhin
    - j) Document unique d'évaluation des risques professionnels
    - k) Emploi des jeunes
    - l) Dissolution du Syndicat de Gestion du Collège de Fessenheim
    - m) Maison de la nature du vieux canal à Hirtzfelden
- TOUR DE TABLE**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il rappelle que la réunion du Conseil Municipal est précédée par l'intervention de Monsieur SIMLER du Cabinet BEREST, venu présenter l'avant-projet relatif à l'aménagement de la cour et des toilettes de l'école « Les Tilleuls ».

Monsieur SIMLER présente et commente le projet comprenant le plan d'aménagement et l'estimation sommaire du coût.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour à 20 H 30.

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.12.2013**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13.12.2014 à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur WALTISPERGER Patrice stipule que pour le point 4 « personnel communal », il avait suggéré de créer un poste permanent plutôt que de renouveler un contrat avec un agent contractuel pour six mois.

Hormis cette observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET BUDGET 2014**

#### a) Compte Administratif 2013 – Service Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LANG Annette, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur BERINGER François, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2013 les finances du Service de l'Eau et de l'Assainissement de la commune de Blodelsheim,

Procédant au règlement définitif du budget de 2013,

**PROPOSE** de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation (total)	249 375,20	239 208,29	212 262,02	202 095,11
Investissement (total)	64 385,51	82 538,00	118 826,66	136 979,15
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>313 760,71</b>	<b>321 746,29</b>	<b>331 088,68</b>	<b>339 074,26</b>

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés ;

**DECIDE** d'affecter les excédents comme suit dans le budget 2014 :

Section d'investissement :

001 Résultat antérieur reporté 136 979,15

Section de fonctionnement :

002 Résultat antérieur reporté 202 095,11

**b) Budget 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur le Maire présente le projet du budget 2014 ainsi que ses différentes annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ARRETE** le Budget Primitif 2014 comme suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	Dépenses :	460 298,11
	Recettes :	460 298,11

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	410 927,26
	Recettes :	410 927,26

**c) Prix de l'eau 2014**

Après avoir analysé le Compte Administratif 2013, le Conseil Municipal, après délibération,

**DECIDE** à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau	1,00 € le m <sup>3</sup>	Location annuelle du compteur de 20 mm :	16 €
Redevance	1,00 € le m <sup>3</sup>	Location annuelle du compteur de 30 mm :	32 €
assainissement		Location annuelle de compteurs spéciaux :	46 €

A ces tarifs fixés par le Conseil Municipal s'ajouteront :

- la redevance de pollution domestique fixée à 0,407 € le m<sup>3</sup> pour 2014

- la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,274 € le m<sup>3</sup> pour 2014.

Le taux de ces deux redevances est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les montants encaissés sont reversés intégralement à cet organisme.

Ainsi, le coût du m<sup>3</sup> d'eau facturé à l'abonné s'établira comme suit :

Eau :	1 €
Assainissement :	1 €
Redevance de pollution domestique :	0,407 € (reversée à l'Agence de l'Eau)
Redevance de modernisation des réseaux :	<u>0,274 €</u> (reversée à l'Agence de l'Eau)
TOTAL	<b>2,681 €</b>

**d) Frais de personnel**

Les tâches administratives et techniques du service de « l'Eau et Assainissement » sont assurées par le personnel de la Commune de Blodelsheim.

Aussi, il est décidé que le « Service Eau et Assainissement » versera en 2014 au budget communal un montant forfaitaire de 15 000 € à titre de participation aux charges du personnel.

Le crédit nécessaire à ce versement a été ouvert sous l'article 6215, chapitre 012 du budget Eau et Assainissement 2014.

### **e)Observations diverses**

. Les deux prêts qui figurent encore au budget 2014 arrivent à échéance en cours d'année. Ainsi, fin 2014, le service « Eau et Assainissement » n'aura plus de dette à rembourser.

. Parmi les travaux à engager, sont évoqués :

- A court terme : . le nettoyage de la cuve du château d'eau  
. une inspection de l'état intérieur du réservoir
- A moyenne échéance : la poursuite du programme de rénovation des réseaux anciens avec une priorité pour la rue du Canal d'Alsace

. Est également évoquée la gestion du service de l'eau à une échelle intercommunale : ceci nécessiterait le regroupement de syndicats et communes éventuellement au niveau de la Communauté de Communes « Essor du Rhin ».

. Enfin est abordée la question des relevés de compteurs par radio transmission.

La mise en place du système permettrait un gain de temps énorme mais il serait plus aisé de le concrétiser à une échelle plus grande (regroupement de collectivités).

Monsieur le Maire clôt ce point en adressant ses plus vifs remerciements à Monsieur PETER Raymond, président du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Hardt pour son engagement et le travail qu'il réalise tant pour le syndicat que pour le service communal de distribution d'eau.

### **3.REFECTION DE LA COUR ET DES TOILETTES DE L'ECOLE « LES TILLEULS »**

Suite à la présentation de l'avant-projet sommaire relatif à l'aménagement de la cour et des toilettes de l'école « Les Tilleuls » par M. SIMLER du Cabinet BEREST chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération, le Conseil Municipal charge les Commissions « Technique » et « Scolaire » d'affiner le projet.

Une réunion des deux commissions susvisées est programmée Mardi le 11 février 2014 à 20 H.

### **4.TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE**

#### **a)Ecoulement des eaux pluviales**

L'ensemble des siphons de rues, puits perdus et décanteurs situés dans la voirie nécessiterait un curage afin d'assurer le bon écoulement des eaux pluviales.

Deux devis ont été établis pour cette opération.

Le Conseil Municipal DECIDE de faire réaliser l'opération et CHARGE Monsieur le Maire de confier les travaux à l'entreprise la mieux-disante après analyse des offres.

Lors de l'exécution des travaux, il conviendra de s'assurer que l'entreprise retenue procède bien au retrait des sceaux à boue afin de curer le fond des tabourets siphons.

Les puits perdus se trouvant sur le terrain de football seront également intégrés à l'opération.

#### **b)Travaux de réfections diverses**

Lors de la réunion de la Commission Technique tenue le 28 janvier 2014, certains points où une réfection s'impose ont été recensés au niveau de la voirie communale et plus particulièrement au niveau des trottoirs.

Il s'agit entre autre :

- d'un affaissement au niveau de l'entrée du 71 rue du Général de Gaulle
- d'une réfection de trottoir 5 rue du Château d'Eau
- d'un affaissement au niveau d'un branchement d'eau 15 rue des Roses
- d'un affaissement 45 rue du Général de Gaulle
- du très mauvais état du trottoir 86 rue du Général de Gaulle

Cette liste sera complétée au fil des constats établis en cours d'année puis une opération globale de réfection sera à entreprendre.

## **5. PERSONNEL COMMUNAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi N° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le tableau d'avancement de grade 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- la modification d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet avec effet du **1.3.2014**
- la modification d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe en poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet avec effet du **1.4.2014**
- la modification d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet avec effet du **1.4.2014** (poste à 30,40/35<sup>e</sup>)
- la modification d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe en poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet avec effet du 1.7.2014.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## **6. AMENAGEMENTS A L'ATELIER COMMUNAL**

La commune de Blodelsheim a confié à la Communauté de Communes « Essor du Rhin » la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement de l'atelier communal.

A ce jour, l'opération est achevée et financièrement elle s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses : 52 364,05  
Recettes : 52 364,05

La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est de 52 364,05 €.

- . Vu la convention de mandat N° 1/2013 du 26.2.2013,
- . Vu le décompte financier de l'opération présenté par la Communauté de Communes « Essor du Rhin »,
- . Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » du 16.12.2013 sollicitant le quitus de la commune de Blodelsheim,

Considérant que la réception de l'ouvrage a été prononcée sans réserve,  
le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE quitus à la Communauté de Communes « Essor du Rhin » pour l'opération d'aménagement à l'atelier communal
- DECIDE d'intégrer le bien dans le patrimoine communal
- DECIDE de prévoir au budget primitif 2014 les crédits nécessaires à la passation des écritures d'intégration.

#### **7.ETABLISSEMENT CLASSÉ – SOCIETE NARTH**

Par arrêté préfectoral N° 2013.261-0005 du 18.9.2013, le Préfet du Haut-Rhin a délivré l'agrément à la Société NARTH pour son activité de stockage et dépollution de véhicules hors d'usage située 12 rue de l'Artisanat à Blodelsheim.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les dispositions de l'arrêté susvisé.  
Le Conseil municipal en prend acte.

#### **8.RECALAGE DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000**

Monsieur BRUN Bernard communique une lettre reçue le 9 décembre 2013 de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace et concernant une consultation en vue du recalage du périmètre du site Natura 2000.

En effet, les secteurs Natura 2000 approuvés par arrêté préfectoral du 25 juin 2007 font l'objet de quelques ajustements de périmètres.

Concernant le secteur 5 de la Bande Rhénane dont fait partie Blodelsheim, la proposition de calage de la ZSC (zone spéciale de Conservation) consiste essentiellement en une mise en cohérence de périmètre avec le contenu cadastral des forêts de protection.

Vu les documents et plans présentés,

Où l'exposé de Monsieur BRUN,

Le Conseil Municipal n'EMET pas d'objection à la modification proposée.

#### **9.COMMUNAUTE DE COMMUNES « ESSOR DU RHIN » - HOTEL D'ENTREPRISE**

Monsieur Patrice WALTISPERGER informe l'assemblée que la construction d'un hôtel d'entreprise dans la zone d'activité de la Hardt à Blodelsheim va être engagée très prochainement par la Communauté de Communes « Essor du Rhin ».

Le maître d'œuvre retenu pour l'opération est le Cabinet « BLEU CUBE ARCHITECTES ».

L'avant-projet sommaire relatif à l'opération a été validé par le Conseil communautaire le 16.12.2013.

Monsieur WALTISPERGER présente et commente cet avant-projet sommaire, plan à l'appui.

Les travaux devraient démarrer au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014.  
Le projet sera subventionné à hauteur de 40 à 50 %.

Monsieur WALTISPERGER rappelle également que la pépinière d'entreprise « La Ruche » offre des possibilités très intéressantes de location de salles pour des formations.  
Toute entreprise ayant un besoin dans ce domaine, peut y accéder.  
Il convient de faire une large diffusion de cette information, souvent méconnue.  
Le Conseil Municipal prend acte de l'exposé de M. WALTISPERGER et Monsieur le Maire lui adresse ses vifs remerciements pour son engagement au profit du développement économique de notre territoire.

## **10.DIVERS ET COMMUNIQUES**

### a)Urbanisme

Monsieur le Maire communique la liste des demandes de permis de construire et déclarations de travaux déposés en Mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal (PC N° 13B0026 à 14B0001 – DP 13B0026 à 14B0004).

A propos d'urbanisme, Monsieur le Maire rappelle que toutes constructions, toutes modifications, apportées à un bâtiment existant ou toutes démolitions doivent faire l'objet soit d'une demande de permis de construire, soit d'une déclaration préalable de travaux à déposer en mairie.

Il en est de même pour les constructions des murs de clôture. Il arrive que ces formalités ne soient pas respectées ce qui peut avoir des conséquences non négligeables pour les contrevenants (recours d'un tiers etc...).

### b) Remerciements

Monsieur le Maire communique les lettres de remerciements de :

- la chorale Ste Cécile pour la prise en charge par la commune du verre de l'amitié offert à l'issue du concert du 1.12.2013,
- de M. BAU Frédéric, Chef du corps des sapeurs pompiers pour la prise en charge de la formation au permis C.

### c)Location de terrain

Monsieur JORDAN Aurélien a formulé une demande en vue de louer une partie de la parcelle de terrain communal située à côté de la déchèterie et cadastrée section 56 N° 6 pour y stocker du bois.

Considérant :

- . que ce terrain avait été mis à disposition de l'association « SWAT OF ELSASS » pour y aménager un terrain de paint ball,
- . que l'Association susvisée n'utilise plus le terrain et semble avoir cessé toute activité,

Le Conseil Municipal

CHARGE Monsieur le Maire de notifier au Président de l'Association « SWAT OF ELSASS » la fin de la mise à disposition et de lui demander de débarrasser le terrain,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec M. JORDAN Aurélien une convention d'occupation précaire de sol aux conditions de location des autres terrains agricoles de la commune.

#### d)Manifestations – Vins d’honneur

Le Conseil Municipal DECIDE de prendre en charge :

- le vin d’honneur qui sera offert à l’occasion de l’inauguration de l’exposition avicole du 2.2.2014,
- le verre de l’amitié qui sera offert à la délégation de Grissheim qui sera présente à l’occasion de la fête patronale le 2.2.2014,
- la fourniture de chocolats et boissons pour la « chasse aux œufs » qui sera organisée le Vendredi 18 avril 2014 à l’intention des enfants de Blodelsheim par « La Farandole ».

#### e)100<sup>e</sup> anniversaire du début de la guerre de 1914/1918

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il a lancé un appel par le biais du « Ganz.info » afin de collecter les éventuels documents relatifs à la guerre de 1914/1918 que possèderaient encore les familles de Blodelsheim.

A ce propos, il conviendra de réfléchir à la nature des cérémonies à organiser d’ici la fin d’année dans le cadre de la commémoration de cet anniversaire.

#### f)Etablissements recevant du public

La Commission de sécurité d’arrondissement procédera aux visites de sécurité de la salle polyvalente et de l’église Mardi le 11.2.2014 à partir de 14 H 30.

#### g)Effraction d’une propriété communale

Monsieur le Maire signale que la propriété communale située 23 rue du Canal d’Alsace à Blodelsheim a été « visitée » entre le 16 et le 17 janvier 2014.

Il a déposé plainte auprès de la Gendarmerie de Blodelsheim.

#### h)Centrale Nucléaire de Fessenheim

Monsieur le Maire signale qu’à l’initiative de Monsieur Michel SORDI, Député, il a été créée une « Commission d’enquête sur les conséquences énergétiques, environnementales, économiques, financières et sociales d’un démantèlement de la Centrale Nucléaire de Fessenheim ».

#### i)Association des Maires du Haut Rhin

L’Association des Maires du Haut Rhin

- organisera le Samedi 1.2.2014 une journée de formation à l’intention des élus, relative aux élections municipales
- tiendra son assemblée générale le 15.2.2014.

#### j)Document unique d’évaluation des risques professionnels

Le document unique d’évaluation des risques professionnels établi en 2008 est actuellement en cours de « mise à jour ».

La mission a été confiée à la Société EGEE par le biais de la Communauté de Communes « Essor du Rhin ».

#### k)Emploi des jeunes

« La mission locale jeunes » tient des permanences à la Communauté de communes « Essor du Rhin » tous les mercredis de 14 H à 17 H.

Il convient de communiquer largement cette information.



#### l)Dissolution du Syndicat de gestion du collège de Fessenheim

En vue de l'optimisation des structures intercommunales, il est question de solliciter la dissolution du SIVU du collège de Fessenheim.

Les Maires des communes concernées engageront une demande en ce sens.

#### m)maison de la nature du vieux canal à Hirtzfelden

L'association « maison de la nature du vieux canal » a été constituée le 22 janvier 2014.

Le Président est M. SAUVAGEOT.

La mission de l'association est

- de gérer et d'animer la future maison de la nature du vieux canal,
- d'organiser, coordonner et animer des actions d'éducation à la nature et à l'environnement sur le territoire de Communauté de Communes de l'Essor du Rhin » et du Centre Haut Rhin...

### **TOUR DE TABLE**

#### **Bernard BRUN**

Le prestataire pour la collecte des biodéchets a signalé à la Communauté de Communes « Essor du Rhin » qu'au niveau du « tube » de Blodelsheim, le vidage est difficile en raison de la proximité de certaines branches d'arbres. Un élagage s'impose.

Monsieur BRUN fera le point pour voir si cet élagage peut se faire par les agents techniques de la commune ou si l'intervention d'une entreprise est nécessaire.

#### **Marc GOETZ**

Il évoque le problème de la sécurité incendie au niveau de la sortie d'exploitation de la « Ferme THUET Patrick ».

Il lui est répondu que lors de la délivrance du permis de construire, des prescriptions ont été émises par le SDIS : il s'agit de la mise en place, par le titulaire du permis, d'un réserve d'eau d'une contenance de 120 m<sup>3</sup> minimum accessible et utilisable en toute circonstance.

Il signale également que le portail de la déchèterie ne ferme plus .

#### **Corinne INVERNIZZI**

Elle informe l'assemblée que l'E.C.S. organisera une soirée WHITE NIGHT le 15 février 2014 à la salle polyvalente de Blodelsheim.

#### **Etienne SARTORIO**

Il demande si le problème de la « non étanchéité » d'un vitrail au fond de l'église est réglé.

Il lui est répondu que l'entreprise est intervenue mais qu'il convient de contrôler la bonne exécution du travail par temps de pluie.

Il demande si la 2<sup>e</sup> couche d'enrobés sera mise en oeuvre dans la partie Nord de la rue de l'Artisanat (Z.A.H.).

M. WALTISPERGER lui répond qu'en l'état actuel, la pose du revêtement définitif n'est pas envisagée car les branchements d'eau, d'assainissement, de gaz et d'électricité restent à réaliser au fur et à mesure de la vente des parcelles.

**Annette LANG**

Elle signale que les travaux de restructuration de la maison de retraite « Les Molènes » sont achevés y compris l'aménagement de la cuisine.

**Patrice WALTISPERGER**

Il signale qu'il a été interpellé au sujet de la desserte de la commune par la fibre optique.

A ce propos, il informe l'assemblée qu'un plan d'aménagement a été élaboré par la région Alsace avec le soutien du Département afin de desservir toutes les zones d'activité.

La Communauté de Communes « Essor du Rhin » a demandé à être prioritaire pour les zones qu'elle gère.

La séance est levée à 22 H 30.

Blodelsheim, le 6 février 2014

Le Maire

François BERINGER